

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 7 mai 2024 à 14H00
Séance n°5

- Sur 39 membres,

Étaient présents ou représentés les 30 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Cécile AYERBE
Mme Barbara MEAZZI
M. Stéphane AZOULAY
M. Luc PRONZATO
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Anne VIGOUROUX
M. William TATINIAN
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Serge MILAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Étudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS

Personnalités Qualifiées

Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco

Représentants des Établissements Composantes Représentants des Établissements associés

M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Cécile MIELE, PNSD

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso à M. Stéphane AZOULAY
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Alicia TEIXEIRA ALVES à M. Maxime GRANGE
M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO

Étaient absents ou excusés les membres suivants : 9

Mme Claudine BATAZZI
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Élise TOSI, SKEMA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Flavio CONTAT

M. Didier ABADIE, ERACM
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Franck BRILLET, INSPE
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Egalité Diversité Politique Sociale
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Jean DELLAMONICA, Faculté de Médecine
M. Benjamin SEROR, DAJIM
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Patricia REYNAUD-BOURET, Institut NeuroMod

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1) VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SÉANCES DES 20 FÉVRIER ET 11 MARS 2024

3

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY rappelle que les procès-verbaux des précédentes réunions de Conseil d'Administration sont transmis à tous les membres de l'instance. Ceux-ci peuvent demander l'intégration de remarques de forme. Pour les remarques de fond, il convient d'échanger sur celles-ci en réunion.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est approuvé à la majorité des voix, 23 voix favorables et 1 abstention.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN estime que les questions/réponses figurant dans le procès-verbal ne sont pas assez précises.

M. Stéphane AZOULAY en convient. La rédaction de ce procès-verbal n'est pas satisfaisante. Le CA fera désormais appel à un prestataire spécialisé dans la rédaction des procès-verbaux, afin que son contenu soit plus proche des débats. La rédaction des procès-verbaux requiert du temps. Les enregistrements sont conservés et permettront de compléter le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est reportée à la prochaine réunion de CA.

Présentation de M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPE

M. Stéphane AZOULAY explique que, en raison des différentes évolutions relatives à l'ancienneté et aux principes organisationnels, les statuts de l'INSPE ont été modifiés aussi bien sur les organes de décision que sur d'autres points. Il n'est pas certain qu'ils demeurent valables longtemps en raison des réformes nationales envisagées. Le conseil d'administration doit néanmoins approuver ces statuts, disponibles en ligne.

M. Franck BRILLET rappelle que, lors de son arrivée deux ans auparavant, le recteur de l'époque avait attiré son attention sur la complexité et l'opacité des statuts. Un vaste chantier a donc été engagé afin de les rénover, chantier mené de concert avec l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille avec laquelle existe un partenariat fort. Chaque académie a constitué un groupe de travail pluridisciplinaire. Les allers-retours se sont avérés nombreux et le travail efficace.

La modification des statuts de l'INSPE vise à toiletter ceux-ci, à supprimer tout ce qui relève de la dimension pédagogique, ces éléments étant renvoyés au règlement intérieur. Le règlement intérieur constituera donc le prochain chantier, pour lequel des groupes de travail seront constitués en fonction des thématiques et des dimensions pédagogiques concernées.

Les statuts de l'INSPE ont été rapprochés, autant que possible, du Code de l'Éducation. Le COSP et le dernier conseil d'institut ont approuvé ces statuts à l'unanimité.

4

M. Erwan PHILIPPE note que la mention de l'autonomie financière a disparu.

M. Marc DALLOZ explique que la démarche a eu pour objectif de rendre les dispositions intelligibles, sans citer intégralement le Code de l'Éducation. Mais il précise que les statuts n'y dérogent pas. La formulation a été raccourcie pour des questions de lisibilité, mais aucun changement relatif à l'autonomie financière n'est intervenu.

M. Erwan PHILIPPE considère que la formulation relative aux membres extérieurs devrait être clarifiée. Il estime qu'au moins trois conseils d'institut, et non deux, devraient être organisés chaque année.

M. Stéphane AZOULAY regrette qu'Erwan Philippe n'ait pas fait toutes ses remarques lors d'un conseil d'institut.

M. Erwan PHILIPPE précise que ses interventions visent uniquement à clarifier le texte.

M. Franck BRILLET insiste sur le fait que les éléments qui ont été supprimés figurent dans le Code de l'Éducation, texte qui demeure la référence. D'autres points seront précisés dans le règlement intérieur.

Mme Sarah LABAT JACQMIN interroge sur la bonne prise en considération des remarques émises dans le cadre de la commission des statuts.

M. Marc DALLOZ assure que ces remarques ont bien été prises en compte, notamment la désignation des collectivités locales parmi lesquelles il convient de choisir, ou encore la réunion au moins une fois par an du COSP. Le nombre maximal de directeurs adjoints pourrait être précisé.

M. Stéphane AZOULAY propose de mentionner un maximum de trois directeurs adjoints, afin de favoriser une gouvernance resserrée.

M. Marc DALLOZ remercie la nouvelle commission des statuts pour son efficacité.

Les statuts de l'INSPE sont approuvés à la majorité des voix, 21 voix favorables, 4 voix défavorables et 5 abstentions.

3) DESIGNATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS CHERCHEURS AUX CONSEILS DE L'INSPE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY rappelle que la validation des personnels enseignants chercheurs aux conseils de l'INSPE fait partie des prérogatives du CA. Ces nominations ont été effectuées sur proposition de l'INSPE. Trois personnes doivent être nommées pour le conseil de l'institut, quatre pour le COSP.

5 M. Franck BRILLET indique avoir formulé des demandes pour que les personnes désignées connaissent les spécificités de l'INSPE et s'engagent à participer aux conseils. Il est important qu'une bonne représentativité soit assurée.

M. Erwan PHILIPPE regrette que le COSP ne se réunisse pas plus souvent, considérant qu'il s'agit d'une instance importante. Il souhaite savoir comment le président des conseils sera désigné.

Les éléments suivants ont été intégrés lors de la séance du 28 mai 2024 à la demande de M. Franck BRILLET

M. Franck BRILLET à la lecture du procès-verbal de cette séance demande l'ajout des éléments suivants en réaction aux propos de M. Erwan PHILIPPE :

« Depuis ma prise fonctions en mai 2022 j'ai organisé 3 conseils et un autre s'était tenu avant avec Emmanuel Tric soit 4. En 2023 4 conseils ont été tenus et en en 2024 nous sommes à 2 actuellement et 1 conseil est programmé en juillet et 1 en novembre.

- 8 juin 2022
- 17 octobre 2022
- 23 novembre 2022
- 2 mars 2023
- 6 avril 2023
- 01 juin 2023
- 11 septembre 2023
- 5 avril 2024
- 5 juin 2024

- *Juillet 2024 (à préciser en fonction de l'agenda du nouveau président qui sera élu le 5 juin)*
- *Novembre 2024 (à préciser en fonction de l'agenda du nouveau président qui sera élu le 5 juin)*

Il est rappelé que M. Philippe a été intégré à la commission préalable à la rénovation des statuts de l'INSPE et qu'il n'a jamais fait mention de points de désaccord et qu'en conseil d'Institut, dont il était membre, les statuts ont été adoptés à l'unanimité. »

M. Stéphane AZOULAY répond que le Code de l'Éducation ne prévoit pas de modalités spécifiques. Des groupes de travail seront donc constitués sur ce sujet, les règles seront intégrées au règlement intérieur.

La désignation de Mme Aude DEVILLE, M. Arnaud CHOPLIN, M. Ali DOUAI, en qualité de représentants des enseignants-chercheurs pour siéger au conseil de l'Institut de l'INSPE, est approuvée à la majorité des voix, 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions.

La désignation de Mme Cindy DE SMET, M. Emmanuel TRIC, M. Olivier LEGRAND, M. Laurent HEISER, en qualité de représentants des enseignants-chercheurs pour siéger au COSP de l'INSPE est approuvée à la majorité des voix, 20 voix favorables, 6 voix défavorables et 3 abstentions.

II - QUESTIONS FINANCIERES

6

4) ADOPTION DES TARIFS 2024-2

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que plusieurs tarifs sont appelés à évoluer, ce qui requiert un vote du CA. Pour la boutique, il s'agit essentiellement d'ajouts de nouveaux articles.

Les tarifs des articles de la boutique d'Université Côte d'Azur sont approuvés à la majorité des voix, 27 voix favorables et 2 abstentions.

M. Stéphane AZOULAY explique que les modalités de mise à disposition des ingénieurs pour des interventions à l'extérieur doivent également être approuvées. Les tarifs ont été proposés par les services concernés.

Les tarifs du TOEIC de Polytech Sophia sont approuvés à la majorité des voix, 27 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention.

Les tarifs des prestations de la Maison de la Simulation et des Interactions sont approuvés à la majorité des voix, 25 voix favorables, 3 voix défavorables et 2 abstentions.

5) AUTORISATION PONCTUELLE DE DEPASSEMENT DU SEUIL D'ACHAT DEFINI PAR LA DELEGATION DE POUVOIR DU PRESIDENT

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que ce dépassement du seuil d'achat défini par la délégation de pouvoir du Président concerne une couronne funéraire, pour un coût de 182,22 euros alors que le seuil s'établit à 150 euros.

L'autorisation ponctuelle de dépassement du seuil d'achat défini par la délégation de pouvoir du président est approuvée à l'unanimité des voix (30 voix favorables).

III – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

6) ADOPTION DES CALENDRIERS PEDAGOGIQUES 1ER ET 2D CYCLES 2024-2025

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

M. Pascal CREMOUX présente les calendriers pédagogiques, qui s'avèrent assez classiques. Deux journées banalisées sont intégrées, l'une pour l'accueil des étudiants le jeudi 26 septembre, l'autre pour les festivités printanières le vendredi 21 mars après-midi. Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été mentionné de périodes de jurys et de fins de jurys. La fin de l'année universitaire a été fixée au 19 décembre 2025, ce qui concerne surtout les doctorants qui doivent soutenir leur thèse.

7

Le Conseil Académique a rendu un avis favorable le 7 mars 2024.

Mme Sarah LABAT JACQMIN estime que certaines périodes ne sont pas cohérentes avec la réalité. Il ne devrait pas y avoir de semaines imposées pour les cours au niveau de toute l'Université Côte d'Azur. Les périodes mentionnées en jaune posent problème.

M. Pascal CREMOUX explique qu'un travail a été mené pour compiler au mieux les différents calendriers. Les périodes mentionnées en jaune ont été définies pour l'Université, certaines entités devront peut-être s'organiser différemment.

M. Stéphane AZOULAY indique que la semaine banalisée est importante pour favoriser la mixité et mettre en œuvre différentes actions transverses.

Mme Luc PRONZATO juge pertinent que la rentrée soit plus tardive, afin de permettre aux étudiants qui travaillent de terminer leur contrat et d'aborder la rentrée sereinement, y compris pour le personnel administratif.

M. Pascal CREMOUX déclare, en réaction à la remarque de M. Luc PRONZATO sur les difficultés rencontrées par les étudiants qui travaillent l'été et dont les périodes entrent en conflit avec les rentrées précoces, que l'établissement recrute également des étudiants durant les deux mois d'été dans les services de scolarité. Les étudiants embauchés ont des droits à congés (soit 5 jours pour les deux mois d'été) et sont autorisés à poser ces congés pour la rentrée universitaire.

M. Luc PRONZATO doute de cette possibilité donnée aux étudiants mais M. Pascal CREMOUX lui rappelle qu'un étudiant est avant tout un étudiant, ce débat a déjà eu lieu en CSAE, dans ce cas il doit demander un aménagement soit au niveau de ces études soit à son employeur.

Il regrette que les Journées printanières mettent en avant une organisation syndicale étudiante.

M. Jeanick BRISSWALTER souligne que l'Université Côte d'Azur est toute disposée à valoriser également les initiatives d'autres organisations étudiantes si celles-ci se mobilisent.

M. Pascal CREMOUX insiste sur le fait que les calendriers pédagogiques ont été constitués afin de satisfaire au maximum les différentes entités, qui ont des rythmes et des contraintes diverses.

Les calendriers pédagogiques 1^{er} et 2^d cycles 2024-2025 sont approuvés à la majorité des voix, 21 voix favorables, 7 voix défavorables et 2 abstentions.

7) CREATION DU DEPARTEMENT DE PHARMACIE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY explique que, dans le cadre de la demande faite au ministère, la création d'un département de pharmacie doit être approuvée par le CA. L'Université Côte d'Azur dispose actuellement d'un pôle de santé avec toutes les composantes, excepté la pharmacie. Elle souhaite donc ouvrir ce pôle depuis plusieurs années, afin que les étudiants ne soient plus contraints de se rendre à Marseille. La création d'un département de pharmacie faciliterait le parcours des étudiants et augmenterait l'attractivité de l'Université. La demande concerne non pas la création d'une faculté de pharmacie, mais d'un département, hébergé au sein de l'UFR de médecine. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le ministère. Le besoin territorial est très fort, le projet est donc soutenu par les collectivités et par les pharmaciens. L'enjeu est élevé. Ce département a été pensé pour s'intégrer dans le nouveau campus de santé, mais aussi pour être construit dans une approche pluridisciplinaire.

Le Conseil Académique d'Université Côte d'Azur a rendu un avis favorable le 11 avril 2024. En vue de la transmission du projet au ministère, un vote du CA est également requis ce jour.

M. Jean DELLAMONICA met en exergue les nombreux débouchés de la pharmacie, pour les officines, les établissements de santé, mais aussi l'industrie. Il s'agit d'un sujet structurant pour la région. Les étudiants qui partent à Marseille ne reviennent pas forcément sur le territoire à l'issue de leur cursus.

M. Stéphane AZOULAY précise que la structuration d'un département et non d'une faculté permettra de bénéficier de la structuration globale de l'UFR au lieu de créer une petite faculté, qui pourrait se retrouver en difficulté. Les interactions avec les autres disciplines seront nombreuses. La création de ce département est corrélée à l'ouverture des postes pour le premier cycle. Le CHU est partie intégrante du projet.

M. Rodolphe BOURRET confirme l'intérêt du projet pour le CHU.

M. Marc DALLOZ met en exergue la qualité du dossier et demande si la création de ce département pharmacie est acquise.

M. Stéphane AZOULAY répond par la négative. Il ne s'agit que d'une étape. Les négociations avec le ministère vont se poursuivre. Pour la rentrée 2024, l'objectif serait de récupérer, à l'Université Côte d'Azur, la gestion des options de première année, soit une quarantaine d'heures de cours. L'ouverture du département pharmacie interviendrait à la rentrée 2025. À terme, les cours auront lieu sur le campus santé. En attendant la concrétisation de celui-ci, des locaux ont été identifiés pour accueillir une promotion de 40 étudiants. Les aspects pratiques ont déjà été étudiés.

M. Stéphane AZOULAY précise que le campus santé sera construit en deux tranches. Le coût global est estimé à environ 70 millions d'euros. Pour le moment, environ la moitié du financement est disponible.

La création du département de Pharmacie est approuvée à l'unanimité des voix (30 voix favorables).

IV – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

8) ADOPTION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

9 Présentation de M. Régis BRANDINELLI, Directeur Général des Services

M. Régis BRANDINELLI présente une synthèse du Rapport Social Unique 2022. Il insiste sur le fait que les données présentées, datant de 2022, ont déjà deux ans. Il s'agit de résorber le retard afin que la présentation du Rapport Social Unique porte désormais sur l'année écoulée. Le travail mené pour constituer ce document majeur s'est avéré important.

Emplois, effectifs

M. Régis BRANDINELLI met en exergue une forte évolution des effectifs. L'Université Côte d'Azur compte 184 agents supplémentaires. En 2022, 59 agents ont rejoint l'Université ; 33 ont été recrutés sur des contrats de recherche. L'effectif d'enseignants/chercheurs est stable.

En 2022, la part des titulaires est malheureusement en baisse par rapport aux titulaires, puisque beaucoup de recrutements sont effectués sous contrat. 54 % des effectifs sont des titulaires, contre 56,18 % en 2021. Cette baisse s'atténue. En 2025, la part des titulaires pourrait être en augmentation. Les données chiffrées s'avèrent de plus en plus précises.

L'année 2022 se caractérise par une évolution favorable au niveau de la pérennisation des emplois. L'Université Côte d'Azur déploie une politique très agressive. Les effectifs en CDI ont augmenté de 72 % entre 2021 et 2022, ce qui est très positif, permettant de rassurer les agents. Beaucoup considèrent que l'obtention d'un CDI est suffisante et ne cherchent pas à passer le concours. 17 % des contractuels ont obtenu un CDI en 2022, une part qui augmente en 2023 et en 2024.

L'Université Côte d'Azur a beaucoup travaillé sur les parcours de carrière. Le nombre d'agents en catégorie C diminue de manière significative (-9 %), les catégories B sont en croissance de 17,8 %, les catégories A de 9 %. Ces variations s'expliquent à la fois par des créations de poste et par des promotions. 54 % des effectifs sont des femmes, celles-ci sont moins représentées en haut de la chaîne hiérarchique.

64 titulaires ont été recrutés en 2022, dont 32 enseignants. 61 % des recrutements concernent des femmes.

64 arrivées et 73 départs d'agents (dont 52 départs à la retraite et 16 mutations) ont été recensés sur l'année 2022. Il est difficile d'anticiper les départs à la retraite, les agents ne faisant souvent connaître leur volonté de partir que peu de temps avant la date prévue. La politique de promotion des enseignants/chercheurs porte ses fruits, avec une proportion de 30 à 50 % des candidats promus.

Formation professionnelle

M. Régis BRANDINELLI souligne que la formation professionnelle constitue une politique forte de l'Université Côte d'Azur, en dépit de l'arrêt imposé par la période Covid-19. Le nombre d'agents formés est élevé, et représente 45 % des personnes. Les formations sont également de plus en plus qualitatives, en externe, mais aussi en interne, avec une montée en puissance. Les formations managers ont été appréciées.

Indicateurs divers

10

L'Université a mis en place l'intéressement. Les heures supplémentaires et complémentaires se sont stabilisées entre 2021 et 2022. La part du financement de la masse salariale sur les ressources propres s'établit à environ 16 %, soit une petite augmentation par rapport à 2021. L'objectif serait plutôt de stabiliser ce ratio. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes restent marqués, même s'ils se réduisent.

L'absentéisme est en augmentation en 2022, avec un taux de 4,34 % contre 3,41 % en 2021. Ces chiffres sont comparables à ceux du secteur privé. Les agents ne sont donc pas fréquemment absents.

Les temps partiels sont peu nombreux chez les titulaires, représentant 2,6 % des contrats. Il s'agit essentiellement de contrats à 80 %, concernant essentiellement les femmes.

Le télétravail semble bien fonctionner. Une enquête globale sur le sujet est prévue prochainement.

Le nombre de réunions organisées dans le cadre du dialogue social est important. Beaucoup de personnes sont investies sur ce sujet, ce qui s'avère très satisfaisant.

L'action sociale a diminué de 13 000 euros entre 2021 et 2022, ce qui est probablement dû à l'évolution de l'assiette et au fait que certaines personnes n'osent pas demander de l'aide. Le montant des dépenses réalisées dans ce cadre s'est élevé à 33 000 euros en 2021 et à 46 000 en 2022. Les prestations sont listées.

Le Comité Social d'Administration d'Etablissement a rendu un avis favorable le 19 avril 2024.

Stéphane AZOULAY remercie Régis BRANDINELLI pour cette présentation très qualitative.

Le Rapport Social Unique 2022 est approuvé à l'unanimité des voix (30 voix favorables).

9) ADAPTATION DE LA CHARTE RELATIVE AU TELETRAVAIL SELON L'ACCORD-CADRE DU 3 JUILLET 2023

Mme Véronique VAN DE BOR rappelle l'attachement de l'Université Côte d'Azur au télétravail. Le télétravail constitue vraiment un outil d'amélioration des conditions de travail, de la qualité de vie au travail, offrant un gain de temps, de concentration et de productivité. L'impact environnemental s'avère également positif. Le télétravail constitue un facteur d'attractivité pour l'Etablissement.

La présentation de ce jour constitue une première étape dans l'évolution de la charte télétravail, qui fait suite à l'accord-cadre du 3 juillet 2023. Il s'agit d'une évolution réglementaire. Une seconde étape de modification de la charte est prévue, suite aux enquêtes déployées au sein de l'Université. Des groupes de travail et de discussions, ainsi que des échanges avec les organisations syndicales, sont prévues. Une nouvelle charte télétravail pourrait ainsi être présentée à l'automne.

11 Le télétravail permet à la fois d'améliorer les conditions de travail des agents et de générer un gain au niveau de la continuité et de la qualité du service public. Ces deux enjeux sont importants.

Le Comité Social d'Administration d'Etablissement a rendu un avis favorable le 19 avril 2024.

Les propositions visent majoritairement à simplifier le télétravail. La reconduction s'effectuera de façon automatique. Le délai de prévenance pour les jours flottants a été réduit. L'accès au télétravail sera désormais autorisé pour les stagiaires et les apprentis, avec une proratisation et une approbation du maître de stage.

Les modalités de droit à la déconnexion, régies par une charte, sont rappelées.

Le statut télétravaillable est désormais mentionné sur les fiches de poste.

M. Régis BRANDINELLI précise que ce n'est pas seulement le métier, mais aussi l'organisation du travail, qui fait qu'un poste est ou non télétravaillable. L'organisation du travail est au service des agents, mais le métier et la fonction de ceux-ci consistent d'abord à rendre service aux usagers. Actuellement, le télétravail fonctionne bien.

Mme Véronique VAN DE BOR indique que la liste des lieux télétravaillables ainsi que les modalités d'accès au télétravail seront précisées. L'indemnité télétravail sera mentionnée. L'accompagnement et les actions de prévention des risques psychosociaux et des troubles musculosquelettiques figurent également dans la charte. Un article relatif au droit syndical a été ajouté. Une mention relative à l'égalité professionnelle figure également dans le document.

Mme Véronique VAN DE BOR explique que d'autres points sont travaillés, tels que l'équipement pour les agents en situation de handicap, les transferts d'appel ou encore l'organisation pour les agents à temps partiel.

M. Stéphane AZOULAY estime que la mise en œuvre du télétravail s'est bien déroulée, donnant satisfaction aux agents et ne semblant pas déstabiliser les équipes.

Mme Sarah LABAT JACQMIN souligne le sentiment d'injustice éprouvé par les agents à temps partiel, qui se voyaient refuser le télétravail, même pour une journée. La charte leur octroie pourtant des droits.

M. Régis BRANDINELLI indique que ces situations individuelles sont traitées au cas par cas. Les agents ont aussi un devoir de service. Il est important que les agents soient présents sur site un temps suffisant.

L'adaptation de la charte relative au télétravail selon l'accord-cadre du 3 juillet 2023 est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 6 abstentions.

10) POUR INFORMATION, PRESENTATION DE L'INSTITUT NEUROMOD

12

Mme Patricia REYNAUD-BOURET présente l'Institut NeuroMod. Cet Institut a pour objectif d'avoir une approche pluridisciplinaire afin d'obtenir une compréhension continue et intégrative des neurosciences, des niveaux moléculaires aux comportements humains. L'Institut NeuroMod vise à développer un écosystème autour de ces thématiques.

NeuroMod est constitué d'environ 160 permanents et organisé en quatre commissions. Il est aujourd'hui le premier programme structurant de l'IDEX, devenu un institut. Des appels à projets sont réalisés au fil de l'eau. NeuroMod compte une activité de diffusion et d'animation, avec une conférence annuelle locale et des participations à des événements internationaux ainsi qu'à la Semaine du cerveau.

Sur le plan administratif, NeuroMod compte un conseil, un directeur et un directeur adjoint, deux personnels administratifs et un ingénieur de recherche.

L'Institut propose deux formations principales : le master national de sciences cognitives, qui accueille dix étudiants par année et le master of sciences, une formation internationale en anglais, payante, qui compte entre 20 et 30 étudiants. Un DU, déclinaison du master national de sciences cognitives, est également proposé. L'investissement des chercheurs s'avère massif. Plus de la moitié des étudiants effectue une thèse. NeuroMod déploie sa propre plateforme et contribue à d'autres.

Plusieurs recrutements associés à la thématique de NeuroMod ont été mis récemment au concours. Une première chaire de professeur junior a été expérimentée. Un poste de psychologie clinique et un poste de neurosciences et statistiques pour la biologie ont ainsi été ouverts.

L'Institut a obtenu plusieurs prix et reconnaissances. Plusieurs membres détiennent des contrats industriels. Un premier a été conclu au niveau des neuroprocesseurs.

Depuis 2014, NeuroMod a perçu environ 1,6 million d'euros. 240 000 euros ont servi à financer les projets, le reste correspond à la masse salariale. L'effet levier va faire l'objet d'une nouvelle quantification. La première analyse, réalisée en 2021, quantifie environ 6,4 millions d'euros sur les thématiques de NeuroMod.

NeuroMod est actuellement en pleine transformation. Il convient d'attendre les résultats des élections afin de déterminer quels seront les axes stratégiques. L'attrait de l'Institut est réel.

Les principaux champs d'études sont actuellement les connectivités fonctionnelles, l'apprentissage et la mémoire, la santé et la simulation sensorielle ainsi que la formation des enseignants/chercheurs sur la modélisation.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17 heures.

Date du prochain conseil d'administration : 28 mai 2024

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.